

BEAUX-ARTS DE PARIS

**RESTAURATION
DU JUGEMENT DERNIER**

2023



Chapelle des Beaux-Arts
Le Jugement dernier
Œuvre de Xavier Sigalon



UNE ÉCOLE DE RENOMMÉE INTERNATIONALE DANS UN SITE PATRIMONIAL EXCEPTIONNEL

Les Beaux-Arts de Paris, sont tout à la fois un lieu de formation et d'expérimentations artistiques, un lieu d'exposition et de conservation de collections historiques et contemporaines et une maison d'édition.

L'École a pour vocation première de former des artistes de haut niveau. Elle accueille 600 étudiants pour un cursus de 5 ans, qui conjugue les éléments fondateurs d'une démarche artistique et les enjeux de l'art contemporain.

Héritiers de l'Académie royale de peinture et de sculpture, les Beaux-Arts de Paris offrent aux étudiants un environnement patrimonial exceptionnel. L'École abrite une collection unique de plus de 450 000 œuvres, sur un site de deux hectares au cœur de Paris. L'établissement présente un condensé d'architecture, du XVII^e siècle avec la chapelle, au XX^e siècle, avec le bâtiment réalisé par les frères Perret.

La construction la plus ancienne est la chapelle, église élevée au début du XVII^e siècle pour le couvent des Petits-Augustins.

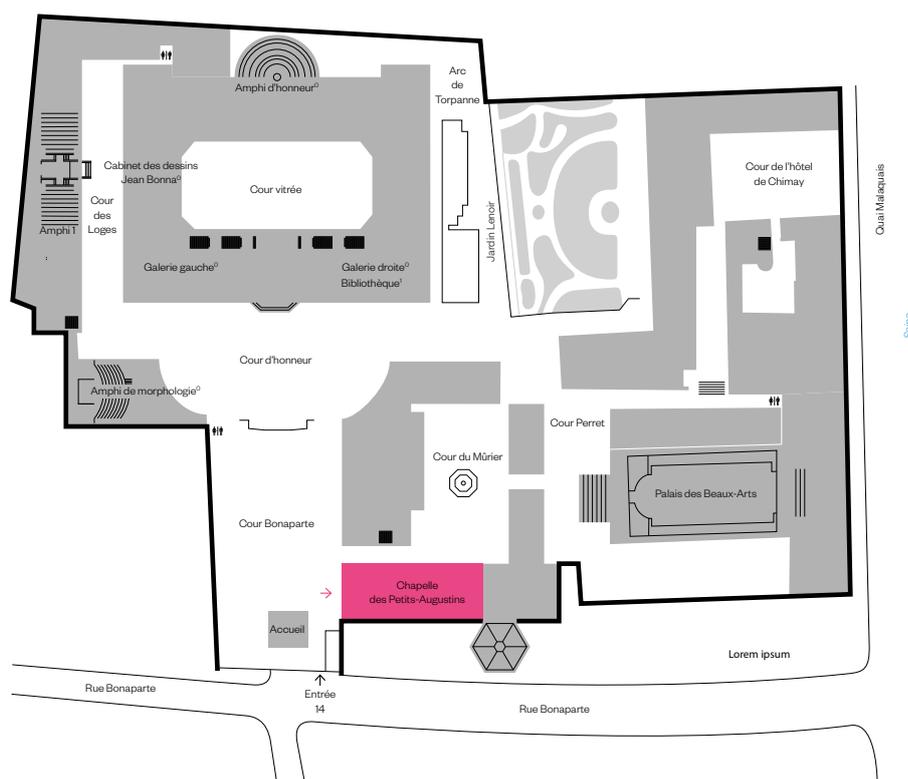


LA CHAPELLE AU CŒUR DE LA VIE DES BEAUX-ARTS

La Chapelle des Beaux-Arts est particulièrement remarquable.
Visible dès l'entrée au 14, rue Bonaparte, elle suscite la curiosité.

Principal témoin de l'histoire des lieux et de l'évolution de leur usage, ancien bâtiment conventuel, musée, puis lieu dédié à l'éducation et à la pratique artistique, la Chapelle devient au XIX^e siècle une grammaire de formes et de techniques destinée aux étudiants, qui y pratiquent intensivement le dessin.

Aujourd'hui encore au cœur de la création artistique de l'École,
la Chapelle accueille concerts, expositions, performances, accrochages et la Nouvelle Académie des Beaux-Arts qui propose aux amateurs des cours tout au long de l'année.





LA CHAPELLE, UN LIEU UNIQUE

La chapelle est le dernier témoin du couvent des Petits-Augustins, fondé par Marguerite de Valois (la Reine Margot), l'épouse répudiée par Henri IV. En 1790 Alexandre Lenoir, conservateur, y aménage le musée des Monuments français, premier musée consacré à l'art, et rassemble des éléments d'architecture et de sculpture des plus beaux édifices du pays. À la fermeture du musée en 1816, les lieux sont affectés à l'École des Beaux-arts pour la formation des jeunes artistes.

Sur la façade a été plaqué le splendide portique du château d'Anet de Philibert Delorme (XVI^e siècle).

L'intérieur abrite des sculptures originales du XVI^e siècle et de la Renaissance, 400 moulages d'œuvres françaises et italiennes, pour certaines célèbres : chaire à prêcher de la cathédrale de Pise ou le Colleone, statue équestre de Verrocchio et Leopardi, dont l'original est installé sur une place vénitienne...

Un ensemble non moins magistral de copies peintes de chefs-d'œuvre de la peinture italienne complète cet ensemble, dont le point d'orgue est le *Jugement Dernier*, commandé en 1833 à Xavier Sigalon, copie de la célèbre œuvre de Michel-Ange à la Chapelle Sixtine à Rome.

Xavier Sigalon, *Le Jugement Dernier*, 1833, Chapelle des Petits-Augustins © Adrien Thibault



LE JUGEMENT DERNIER

La Sixtine à Paris

Bien que de dimensions plus réduites que son illustre original, cette œuvre est l'une des plus grandes peintures de France.

Elle fut commandée au peintre nîmois Xavier Sigalon par Auguste Thiers, ministre en charge des Beaux-Arts et grand amateur d'art. Réalisée entre 1833 et 1837, cette peinture a vocation à répondre au souci du gouvernement, patent après la Révolution et les guerres napoléoniennes, de faire bénéficier un large public de chefs-d'œuvre sans les arracher à leur propriétaire et à leur contexte.

L'architecte Duban connaissait bien le Vatican pour avoir séjourné à Rome en tant que pensionnaire de la Villa Médicis. Il modifia les lieux afin d'y reproduire une spatialité comparable à la chapelle Sixtine, en imitant son mode d'éclairage et créant un vestibule similaire à l'effet produit par son jubé. C'est d'ailleurs à cette période que l'Église des Petits-Augustins prit le nom de Chapelle.

Ce travail titanesque fut d'abord proposé à Eugène Delacroix puis à Jean-Dominique Ingres, qui déclinèrent tous deux. Sigalon passa plus de 3 ans à Rome pour la réalisation de cette commande, s'attachant à rendre le caractère tourmenté de l'œuvre et à rétablir les sexes que le pape avait fait masquer après la mort de l'artiste.



Michel-Ange, *Le Jugement Dernier*, 1536-1541
Chapelle Sixtine
© Droits réservés



LE JUGEMENT DERNIER

Une œuvre monumentale

Reproduire sans le trahir le génie du « père de l'art moderne », comme Eugène Delacroix aimait à nommer Michel-Ange, était un enjeu immense autour duquel se cristallisèrent de nombreux débats esthétiques.

Déjà au moment de sa création par Michel-Ange à la Renaissance, loin des rassurantes représentations traditionnelles d'un Raphaël, l'œuvre fut d'emblée considérée comme scandaleuse et immorale du fait de son manque d'harmonie. La multitude de personnages (près de 400) et les figures nues, l'exagération des lignes et des couleurs dégagent une force et une théâtralité qui heurta les partisans de l'inspiration d'après les modèles antiques.

Au XIX^e siècle, au moment de la création de sa copie par Sigalon, considérée par les romantiques comme un antidote pédagogique, le meilleur « contre-poison du style froid et théâtral » (Stendhal), l'œuvre vit se rejouer l'éternel débat entre les anciens et les modernes, les partisans du style académique et ceux de la peinture des passions. L'œuvre eut une grande influence sur l'art de son temps.

Les trois lés de toile composant l'œuvre furent présentés à Rome dans les Thermes de Dioclétien avant leur installation à Paris en 1837. Sigalon contracta le choléra à Rome et mourut peu après.

La restauration de cette œuvre emblématique permettra de faire revivre l'aventure de sa création et de révéler son importance pour l'histoire de l'art et du goût.



UNE RESTAURATION EXCEPTIONNELLE

Une œuvre aujourd'hui en danger

Cette œuvre n'a jamais été restaurée à cause de son caractère monumental. Elle est donc aujourd'hui dans un état d'extrême dégradation. La toile est distendue à cause de la rétraction du bois du châssis, les coutures se sont ouvertes et des déchirures se sont produites. Sa couche picturale est recouverte d'une très importante couche de crasse incrustée dans la toile. Le comité d'experts venus voir l'œuvre récemment afin de réfléchir au protocole de restauration a établi la nécessité d'une intervention à court terme.

Ce comité rassemble un représentant du Centre national des arts plastiques, un représentant des Monuments historiques, ainsi que des représentants du Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF), du musée du Louvre et du service des musées de France.

Un défi technique

La restauration de cette œuvre constitue un véritable défi, à cause de sa taille, plus de 130 m², et de son imbrication avec l'architecture des lieux. La méthode retenue consiste en la dépose des 3 grands lays composant la toile, puis la restauration du support (châssis et envers de la toile) en atelier extérieur, puis réinstallation et restauration de la couche picturale in situ, cette dernière présentant déchirures et de nombreux soulèvements.

La réhabilitation d'un des centres névralgiques de l'École

Restaurer la copie du *Jugement dernier*, c'est rétablir l'un des phares de l'univers esthétique des jeunes artistes qui fréquentent les Beaux-Arts de Paris et du public de visiteurs des expositions et événements.



FINANCEMENT DE LA RESTAURATION

1^{ère} opération

| | |
|---------------------------------------------------|-------------|
| Reprise du clos et couvert de la Chapelle en 2017 | 1 800 000 € |
| Étude préalable | 9 480 € |
| Dépoussiérage d'ensemble des œuvres | 11 455 € |

Déjà financée par l'État et les Beaux-Arts de Paris 1 820 935 € TTC

2^e opération

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déplacement des moulages environnants | 60 000 € |
| Restauration châssis, toile et couche picturale | 550 000 € |
| Dépose de l'œuvre et transfert en atelier | 90 000 € |
| Location d'un atelier pour intervention sur le support de l'œuvre (arrière-toile) | 120 000 € |
| Travaux pour accès et consolidation sur le mur au revers de la peinture, création d'un accès sécurisé pour la conservation préventive de l'œuvre et châssis | 240 000 € |
| Alimentations électriques et éclairage | 60 000 € |
| Remontage de l'œuvre et échafaudages pour intervention sur la couche picturale | 120 000 € |

À financer grâce au soutien d'un mécène 1 510 000 € TTC

L'apport en mécénat peut être réparti sur 3 ans, de 2024 à 2026..

Calendrier prévisionnel : de 18 à 24 mois comprenant études détaillées, demandes d'autorisation et consultation des entreprises, puis intervention sur site (12 à 15 mois).



DEVENIR MÉCÈNE AUX BEAUX-ARTS DE PARIS

L'engagement du mécène est élaboré sur mesure avec les équipes des Beaux-Arts de Paris.

S'associer à la vie de l'établissement

Le mécène reçoit à ce titre une information régulière sur toute la programmation et est invité aux temps forts de la saison culturelle.

Valoriser son image

Mention du mécène sur l'ensemble des supports de communication liés au projet : lettre interne et externe, remerciements aux mécènes in situ (panneaux) et sur internet, supports à destination de la presse, plaque in situ pour 10 ans.

Événementiel

Mise à disposition de la Chapelle et d'espaces de prestige pour des manifestations privées, comme la Cour Vitrée, la Cour du Mûrier et l'amphithéâtre d'honneur.

Organiser ses relations publiques et sa communication

Visites du chantier de manière privilégiée par petits groupes de personnes en compagnie des restaurateurs, invitations aux vernissages des expositions et événements, visite sur mesure des Beaux-Arts de Paris.

L'avantage fiscal

Les dons ouvrent droit à une réduction d'impôts, en accord avec la législation relative au mécénat et dans les conditions fixées par le code général des impôts.

CONTACT

Sophie Boudon-Vanhille

Directrice de la communication, du mécénat et des partenariats

01 47 03 50 05

06 11 15 40 39

sophie.boudon-vanhille@beauxartsparis.fr

Fabienne Grolière

Mécénat et partenariats

01 47 03 52 59

06 58 58 78 61

fabienne.groliere@beauxartsparis.fr

Beaux-Arts de Paris

14, rue Bonaparte

75272 Paris cedex 06

